

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 08 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 02/03/2022

Présents :

Mesdames BARTHE Marie-Juliette, JOUANOT Isabelle, TOMANOVA Sylvie

et

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, SARDA Sébastien, VERKINDERE Yannick.

Pouvoirs :

CHICH Joël a donné pouvoir à Thierry OUPLOMB ;

MAUREL Liliane a donné pouvoir à GILLON Luc.

Absents / excusés :

GRUGEON Brice

Secrétaire de séance :

BARTHE de MONTMEJAN Gérard

A l'ordre du jour figuraient le point suivant :

- Don en faveur de l'Ukraine

1/ DON EN FAVEUR DE L'UKRAINE

DÉLIBÉRATION 2022/06 :

Suite à l'opération militaire Russe déclenchée sur le territoire Ukrainien le 24 février 2022, l'Association des Maires associée à la Protection Civile lancent un appel aux dons en faveur du peuple Ukrainien.

Le maire propose de s'associer à cette démarche en octroyant un don de 896 €, soit le chiffre symbolique de 1 euro par habitant de la commune.

Le Conseil Municipal de Corronsac décide de verser une aide de 896 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile qui se charge de collecter et de redistribuer les dons sous formes de kits de d'hébergement, de premiers secours, de chirurgie..., et dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

Le conseil municipal approuve cette délibération.

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 14

-13 Pour, 0 Contre, 1 Abstention.

Fin de la séance : 19H49